

Renvoyé à une commission déjà chargée de pareils objets.

Mr. Gordon—Je propose l'ajournement. Mr. Rodriguez—Je m'oppose à l'ajournement, attendu qu'il est de trop bonne heure.

On lit une pétition par laquelle la congrégation presbytérienne réclame l'autorisation d'établir un cimetière dans les lots de terrains achetés à cet effet, de la Corporation.

Mr. Canonge—Cette demande déjà été rejetée et un usage parlementaire constant, est de ne pas revenir dans une même session sur un objet décidé; car sans cela on serait exposé à s'occuper sans cesse des mêmes demandes. Je me rappelle qu'on a fait un très examen de cette pétition; et je demande que la pétition reste sur le bureau.

Mr. White—Je ne conçois pas le raisonnement de Mr. Canonge; la seule chose que je vois clairement, c'est que la principale raison du refus a été que les terrains étaient trop rapprochés pour permettre qu'on y établisse un cimetière. Eh bien, ces terrains sont pour le moins aussi éloignés que le dernier cimetière catholique; et je ne vois pas pourquoi les probabilités seraient plus de difficulté que les autres à enterrer leurs morts.

Mr. Philips—Je ne crois pas que la question fût la même.

Mr. Gordon—Je demande le renvoi à un comité chargé de faire un rapport à ce sujet.

Mr. Canonge—Mr. White me rend la justice de croire que je ne m'oppose pas sans raison aux choses qui paraissent utiles à d'autres. D'ailleurs personne n'est plus porté que moi à prouver à toutes les communions des moyens d'enterrer leurs morts convenablement. Mais la première fois que cette pétition vous fut présentée, il en vint une des acquéreurs des terrains que vous aviez vendus dans cette partie de la ville, et qui vous représentaient que la présence d'un cimetière, dans un quartier que vous vouliez créer en éloignant la population et ferait tort aux propriétés qu'ils voulaient d'y acheter de la Corporation. Alors, Mr. Périllat proposa la Corporation Presbytérienne, un échange de terrain contre celui qu'il possédait proche le cimetière protestant. Cela déterminant le Conseil à rejeter la pétition, puisqu'il voyait à la fois un moyen de salubrité pour le nouveau quartier, et un cimetière convenable pour la communion presbytérienne. Or, je n'ai aucune objection à faire contre la nomination d'un comité. Par motion d'ajournement, le Conseil s'est séparé à 6 heures précises.

NAUFRAGE DE P. I. DUMONT EN AFRIQUE.

Extrait de la relation publiée par lui-même, au Palais National, et maintenant à l'hospice, sous le titre de *Journal de P. I. Dumont*.

(Continuation.)

"Ce sont ordinairement les crânes des hommes tués à coup de fusil qui servent de vase aux esclaves; car le corps d'un suicidé étant toujours porté par son camarade de chaîne à la montagne, route ordinaire dans la plaine. Cet événement n'a jamais lieu sans être accompagné d'une volée de coups sur les compagnons les plus près de celui qui se pend, parce que les gardiens prétendent qu'il faut l'empêcher de se soustraire à l'exécution. Telle est leur justice, j'en ai fait moi-même la cruelle expérience. Mon camarade, jeune pilote italien, se pendit la nuit avec une trentaine de chaînes faites à la dérobée; il avait attaché à ses os fixés dans le mur. Je m'en aperçus assez tôt pour le prendre au milieu du corps et le faire tomber par une accoussé; mais la fatalité de se tuer lui était revenue, je le sentis me donner un coup de pied dans les reins, et s'accrochant à mes chaînes servait de sicaire; je fus blessé à la tête du jour, que je reçus mon sautoir et ses chaînes sur les épaules.

"Un autre de mes compagnons de chaîne, tombé malade, fut tué d'un coup de fusil: son crâne m'a servi de vase; j'en ai emporté jusqu'à Marseille. Trois sont morts à mes côtés, dont deux à coups de fusil, et l'autre d'un coup de piolet. Durant ma captivité, j'ai eu moins de trente camarades de chaîne; mais jamais un Français, parce qu'on avait grand soin de séparer les compatriotes, afin de prévenir les complots.

"Les esclaves se lèvent à deux heures du matin, de peur des coups de bâton. Les uns travaillent au jardin du cheik, les autres coupent du bois; ceux-ci défrichent des montagnes, ceux-là tirent la charrue. J'allais souvent jusqu'à cinq ou six lieues du bagne labourer la terre. Là, six ou huit paires d'esclaves étaient attachées par des bretelles aux traverses du timon d'une charrue, qu'ils traînaient en même temps qu'elle était dirigée par deux autres compagnons. Pendant le travail, les koubals faisaient avec nos gardiens le cercle autour de nous, moins pour nous empêcher de fuir que pour nous empêcher de nous plaindre. Un territoire où pas un chemin n'est frayé, et où les Arabes n'osent s'engager sans être escortés d'un mulet vingt personnes bien armées, nous préservent de la rage des bêtes sauvages, qui sont par trop communes dans ce pays. On ne voit que des tigres et des lions, et les tigres ne chassent que les mulets ordinaires.

"Il y a toujours cent cinquante hommes pour veiller à la sûreté de nos sentiers. Chaque koubal, sans distinction, a six coups à tirer, mais, quoiqu'il y ait inégalement un grand nombre, cela n'empêche pas qu'on ne se fasse tuer. On ne se défend pas, comme je le vis si souvent, c'était écarté de quatre ou cinq pas de ses compagnons, en étant le crochet de sa chaîne. Tout à coup un lion est descendu sur lui, l'empêchant de fuir, et le koubal qui l'aperçut cria: *Préparez-vous à mourir!* On accourut, on le tua, on le tua; mais il n'était plus temps, l'animal avait déjà dévoré un seul coup de fusil.

"Les Arabes frappent trois fois par jour leur prière à l'aube, à deux heures du matin, à midi et à quatre heures du soir. Cette cérémonie dure environ dix minutes, et c'est le temps si précieux de midi que prennent les esclaves pour dérober à la hâte les fruits, les légumes, et même le blé qu'ils rencontrent en leur chemin. Ce n'est pas que ce vol soit autorisé par les gardiens; mais rien au monde ne pouvant les distraire de leurs prières, le vol s'effectue impunément; ainsi, lorsqu'elles sont finies, ils voient les esclaves continuer leurs rapides courses, si leur haine des maîtres de pierres, afin de les faire cesser. Nos vols n'ont pourtant d'autre but que de nous empêcher de mourir de faim, puisque trois épis de blé de Turquie ne peuvent soutenir vingt-quatre heures des hommes qui supportent autant de fatigues.

"Un jour, en allant ainsi en carée, j'eus beaucoup de peine à prendre un chou; mais une autre fois je trouvai le moyen d'obtenir un mouton, qui nous régala pendant huit jours, les quatre compagnons voisins de ma chaîne, sans commande et moi. Nous lui arrachâmes la tête, les os, les tranchants, et nous en fîmes la soupe par les intestins, sans nous embarrasser des coups qui pleuvaient de toutes parts; le sang ruisselait sur notre corps; les koubals le recueillirent avec leurs doigts, et le portant à leur bouche, s'écrièrent: *Que le sang des chrétiens est doux!*

"En allant aux champs, dans des terres incultes, nous remarquions une fois et une fois des vers, le soleil dardait à plomb ses rayons sur notre peau couleur chocolat foncé. Qu'un joug de ses effets au milieu du jour, on est des écorchés! Nous courrions notre tête de feu, et nous ombraions notre poitrine de notre barbe. La mienne, au bout de quinze minutes d'enlèvement, me descendait au sombrero; je la crépais avec mes doigts, et j'étais de nouveau à me garantir de la chaleur, du vent et de la pluie.

"Quelques fois, si nous reconstruisions en chemin une maison d'ours ou de sanglier déchiré par les tigres ou les lions, nous demandions la permission d'achever leur rebut. On mange chien de chaîne, répandaient les koubals. Alors nous nous disputons cet horrible partage. D'autres fois encore nous étions tellement pressés par la soif, que plusieurs recueillirent leur urine, ou celle des chevaux, qui restait dans la trace de leurs pas.

"Mais rien n'égale les horreurs de celle que nous endurâmes un jour où le feu prit au bagne. Quelque personne ne prit, nos barbes et nos cheveux furent brûlés. L'eau qui devait nous rafraîchir fut lachée pour éteindre la flamme; la chaleur et les tourbillons de fumée nous étouffaient; nous nous crûmes un instant tous rôtis. On ne voutait jamais nous détacher, sans doute afin d'éviter le danger, et on nous accorda de l'eau qu'à l'époque où elle devait être renouvelée, sans avoir égard à la consommation exigée par l'incendie. Nous reçûmes en dédommagement une volée de coups, les uns pour avoir mis le feu par négligence, les autres pour avoir pas prévu l'accident, d'autres pour avoir eu peut-être l'in-

attention criminelle de s'échapper en profitant de la confusion.

"On conçoit qu'avec un pareil genre de vie, notre corps s'endurcit à la fatigue ainsi qu'un ours traqué. Nous avions les mains à membrane de callosités, qu'il nous était impossible de faire aucun ouvrage. Les dents des pieds étaient devenues une espèce de corne plus épaisse que celle des chevaux; de là est point une exagération, l'our avait pu nous fuir sans douleur; mais nous n'eûmes d'opérations en passant dans les broches et les roues; les épines qui pénétraient dans notre chair y pénétraient à notre lieu.

"Les gardiens, à qui le pitié est totalement étrangère, ont coutume de redoubler les châtiements sur ceux des esclaves dont le naturel leur paraît plus sensible. Cette remarque ne pouvait m'échapper, je chantais presque toujours quand j'étais dans ce qui m'égarait une bonne moitié de la correction journalière. Celui-ci est de lui-même les gardiens, il est inutile de le frapper. Mes chants néanmoins ne m'ont pas toujours porté bonheur.

"Un prince de Maroc étant venu à la montagne de Fez, j'étais jusqu'à ce champ où je travaillais. Nous fûmes étrangement surpris, à son arrivée, de voir un homme à pied à terre, aller les yeux baissés avec le plus profond respect, lui baiser la manche. Nous demandâmes à l'un d'eux, ce qu'il signifiait, mais par ces confusions, quel était ce personnage d'une si haute importance. Dès qu'il nous l'eut nommé, mes camarades me dirent: Dumont, toi qui n'as la langue du prince, va le prier de nous accorder quelque chose.

"Après un moment d'hésitation, j'emmenai mon camarade. Nous nous précipitons aux genoux du prince, et j'en sollicitai une charité pour l'amour de Dieu. Pourquoi à tu ramené la loi? me dit-il, croyant que j'étais un Arabe fait chrétien. Veux-tu comme Dieu te punit? Je répondis avec assurance. Non, Monseigneur. Je ne suis point Arabe, je suis chrétien. Quelle est ta nation? La France. Ah! tu es Français! Fugé, sans loi, sans loi, malin et diabolique. Ecoute, si tu veux renier ta religion et embrasser celle de Mahomet, je te conduirai dans mon pays, et te ferai du bien. Non, Monseigneur, je suis homme et chrétien; je veux mourir au sein de ma religion; mais, quel que soit mon sort, je ne serai jamais chrétien. Le prince se tourna alors vers son aide-de-camp, et dit à haute voix: Il a raison. Tu n'as pas cent sequins (mille francs) de sa poche? Tu n'as pas cent sequins, va lui pour lui et tes compagnons.

"Nos gardiens ont deux chiens, le premier est un gardien habile, le second gardien laid. Le premier a droit de vie et de mort sur les esclaves et leurs gardiens, il ne doit compte de sa conduite qu'au cheik, qui apprend constamment ses actions; le second est un chien lâche qu'il a fait tomber, et qui ne vient guères au bagne que cinq fois par an. Les punitions qu'il inflige sont de deux espèces: la mort ou six cents coups de bâton. Cependant nous désirons plus rarement que nous en obtenions tous les jours quelque chose, comme d'avoir la permission de faire griller les poignées, et d'éloigner de trop méchants gardiens. Le bail n'ayant pu recevoir l'argent du prince marocain, l'exigea dès qu'il fut parti, avec les menaces des châtiens ordinaires. Je n'en fis aucun cas, et sans redoubter les craquelures, je portai la somme entière avec mes compagnons, et me réservant que cinq sequins pour mes camarades et moi. On pense bien que la somme du bail n'épargna personne. La grêle tombant sur nos têtes avait moins de rapidité que les coups sur nos dos. Ce fut en vain, le bâton ne put nous arracher un sou. Quelques esclaves, afin d'abréger leurs souffrances, se rendent si faibles d'avouer qu'ils n'avaient conseillé de lui remettre l'argent. Cet aveu le rendit fier, et le redoubla mes tourments sans succès; mon esprit fut insupportable, tant le sentiment de l'injustice m'endormait contre sa cruauté. Hélas! j'ignorais que la haine qu'il allait me vouer particulièrement n'aurait de terme que la durée de ma vie. En effet, le barbare, plus cruel que les lions qui ne font aucun mal lorsqu'ils ne sont point blessés, m'accabla de meurtrissures toute une année, sans m'épargner un seul jour. Jusqu'alors mon tempérament s'était toujours soutenu vigoureux, mon courage égalait ma force. Dans cette longue suite de maux, triste, maigre, affaibli, exténué, je pressais la vie en dégoût; mes larmes coulaient journellement, mais qui n'en arriva pas vers de la première année de ma captivité. Hors d'état de résister plus longtemps à ces ans de souffrances insupportables, je résolus de mourir.

(A Continuer.)



Bonnelles Maritimes.

PORT DE LA Nlle-ORLEANS.

Expédiés avant-hier. Brick Lewis, Capt. Liverpool. Arrivés avant-hier, par Andrew Lackhart & Co.

Le remorqueur Favorite, de la Balise, sans bâtiment.

Bateau à vapeur Oregon, Newman, en 8 jours et demi de St. Louis—chargement: 4000 sacs plomb, 20 bis diats, 40 bis pommes seches, 4 caisses carottes tabac au capitaine, 4 bis plomb, 420 douz verres, 20 bis fèves et pois à Mr Brock; 10 do pommes à J Morge; 1 do vinaigre, 6 do fruits à J Braud, 35 bis plomb à J G Stevenson, 6 bis march à Vignat—7 passagers. Rencontré le Jubilé au-dessus de Cliff Schen, parti 3 heures avant nous de St. Louis, le Grand-départ en partit le 24; P. Andrew Jackson, de la Trinité, le 24.

Arrivés hier, par Andrew Lackhart & Co.

Brick Ancha, Allen, Havane, à J B Passemont, en 14 jours—chargement, 12 caisses fromage à Pratts, 338 chaudières, 1 ca cordes à guitares, et des fruits au même, 24 bis vin, 1 ca cordes à guitares 2 ballots papier à J E Jolly.

Brick Ancha, Massicot Key West—chargement assigné à P S Morgan et Co, et au capitaine.

MEMORANDUM.

En charge à New-York pour ce port:

Brick Louisiana, Capt. United States le 30 Sept. navire Acha, ditto, navire Mary-Howard le 6 Octobre, navire John Adams, le 8 Sept. Le paquebot le Kentucky, le 1er Octobre, le navire Héros, le 14.

Expédiés pour ce port:

De Philadelphie, navire Javel, le 21 septembre De New-York, golette Eclipse, le 10 date De Boston, navire New-England, le 7. De Liverpool, barque David Cannon, 8 août; navire Lady Douglas, le 14.

En charge au Havre, pour le port de la Nouvelle-Orléans. Le navire Echo, capt. Fox.

En charge à Bordeaux, pour ce port: Navire Acha, capt. Hiller, départ le 10; navire Kentucky, capt. Filer, départ le 10 au commencement de septembre.

Arrivés d'ici à Liverpool:

Brick Gleazer, 2 août; brick Rapid le 11, brick le 11; navire Lady Douglas, le 13 août; barque David Cannon, le 6.

En charge à Liverpool pour ce port: Navire Fame, navire Queen. Partis: Navire Lady Douglas, le 13 août; barque David Cannon, le 6.

Rencontrés en mer, ou arrivés à leur destination:

Le brick Waltham, parti d'ici, est arrivé au Havre le 30 Juillet.

Le navire Guilman, parti d'ici, est arrivé à Marseille le 1er août.

Le brick Mexico, parti d'ici, est arrivé au Texas le 23 Juillet.

Le navire Restitution, parti d'ici, a été rencontré le 8 août, lat. 47, long. 16, se rendant au Havre, et ayant 41 jours de mer.

Le navire Colconda, parti d'ici pour le Havre, a été rencontré à la hauteur de Pernambuco.

Le Pictolo, est arrivé de Pernambuco à Bordeaux le 21 Juillet.

Navire Frederick, a été rencontré le 24, à la hauteur de Start-Point, se rendant d'ici à Hambourg, ayant 48 jours de mer.

La Sultana, parti d'ici pour Brême, est arrivée à Liverpool le 24 Juillet.

Arrivé à Clyde le 19. Elizabeth, partie d'ici, Parti de la Nouvelle-Orléans, navire Atlantic.

Arrivé à New-York, le 10. Rencontré en mer, lat. 34, long. 20, brick Robert Hood, en 33 jours de la Nouvelle-Orléans, tout allant bien.

AUX AMATEURS D'HUITRES.

EXCELLENTES Vins de Sauterne, à vendre chez A. Michoud, 7 oct. rue de la Lové No. 6

Cour de Paris pour la paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, 24 Sept. 1827—Présenté par J. Pitot. Eulalie Brulé f. de c. l. contre Norder. Fortier son mari, h. de c. l.

CETTE affaire a été appelée, du contentement des parties, à la Cour, qui, après avoir ouï les témoignages et étant satisfaite, a ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de biens ait lieu entre ladite Eulalie Brulé et ledit Norder Fortier, son mari, conformément à la loi; et il est de plus adjugé et décrété que ladite Eulalie Brulé recouvre des biens dudit Norder Fortier, la somme de cinq-cent trente-sept piastres et quarante cents, qui doit être payée par privilège et préférence, et en vertu d'une hypothèque tacite que ladite Eulalie Brulé a, par les lois de cet Etat, sur toutes les propriétés de son mari pour assurer le paiement des réclamation paraphernaux, ainsi que les frais.

(Signé) JAS. MANS, J. J. Je certifie ce qui est en vertu de greffier. 7er. oct. Th. de Nouvelle-Orléans au

A VIS—160 bare par Leffriel & Henry.

ASSEMBLÉE EN FAVEUR DE L'ADMINISTRATION.

Les Principes et non les Hommes. Les assemblées des amis de l'Administration du Gouvernement Général, aura lieu le Samedi 13 octobre à 6 heures du soir à la Banque de Hewlett, à l'effet de nommer des délégués à la convention qui doit avoir lieu au Salon Rouge, le 1er. Novembre, et à l'effet final de nommer un comité de correspondance permanent. Les personnes qui désirent la ré-élection de notre Président John Quincy Adams sont invitées à se trouver à cette assemblée.

FEUILLETON.

Une proclamation du Gouverneur John, publiée hier, dans la gazette de l'Etat, promet une récompense de \$200 à celui qui saurait la personne de Balthazar sur, accusé du meurtre de Charles L. aux fils. Il aurait été convenable, ce me semble, de donner son signalement; mais bien qu'il soit connu par une grande partie des habitants, il n'est pas douteux qu'il passera dans plus d'une paroisse sans être arrêté. J. B. Leroux, dont nous avons vu l'arrestation ces jours derniers, est probablement reconnu à la Mobile, que par la description qu'en avait donné le Sheriff de notre paroisse. Pourquoi n'en agit-on pas de même à l'égard d'Azur?

Théâtre Français à New-York.

Le 6 Septembre, Mr. Richard donnait son bénéfice à New York, on y devait jouer la PIS VOLEUSE, et PAVILLE & TAONNET.

Le travail, joint à la gaieté Souffre et surmonte toutes choses: La nonchalante oisiveté Se blesse sur un lit de roses.

Travail, noble soutien de l'indépendance, seul bien que l'injustice des hommes ne saurait nous ravir, tu nous délivres du malheur de l'oisiveté, et tu nous fais goûter les douceurs du repos!

Aimez-tu le repos? travaille en ta jeunesse; De ton loisir futur jette les fondemens. Ce laurier respectable ombrage la vieillesse, Quand on l'a cultivé dès les premiers momens.

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques qui se feront aujourd'hui et demain.

ACQUERIR: Par Ducayet & Domingues, à leur encan, 2 ballots caisses, couleurs assorties, 4 bales draps, enroulés, flanelles, satin, 1 caisse bas de coton bleu, 5 do platine, bretagne, hollandais, etc.

En face de leur encan, à midi, 50 barriques de vin de Bordeaux.

DEMAIN: A l'encan de T. Mosy, marchandises seches et comestibles.

LETTRES SUR LE MEXIQUE.

4me. Livraison.

LA 4me. LETTRE vient d'être imprimée et sera déposée cette après-midi aux lieux accoutumés, où l'on pourra également se procurer les 1ère, 2de, et 3de.

La 1ère. Livraison en Anglais, se vend chez MM. Hotkiss, Grissam & Clark, libraires, et chez Mr. Wm. M'Kean.

4 octobre